

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2527

7 novembre 2007

SOMMAIRE

Agrest Finance	121277	Private Equity Selection International (PE-SI) 2 S.A.	121288
Ambuvita S.A.	121276	Procurium International S.à r.l.	121293
Annaroso S.A.	121258	Promocalor S.A.	121262
Ball Delaware Holdings S.C.S.	121258	Qwimb S.A.	121257
Bellivo	121261	Royal Ascot Holding S.A.	121287
Bilfinger Berger Projects Investments S.C.A.	121277	SCG STE Maurice 2 S.à r.l.	121253
Bilfinger Berger Projects S.à r.l.	121268	SCG STE Maurice 3 S.à r.l.	121295
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.	121286	SCG STE Maurice 4 S.à r.l.	121257
Bridge Resources S.A.	121259	Securitas Finance Luxembourg S.à r.l. ..	121254
B & S - Art and Design S.à r.l.	121293	Securitas Investments Luxembourg S.à r.l.	121253
Canal House S.A.	121286	Simonthal S.A.	121259
Celsius S.A.	121261	Société d'Investissement Porte de l'Etoile	121260
Central Fuel Transports, s.à r.l.	121293	Société Immobilière Sunridge S.à r.l. ...	121290
Choix de Vie S. à r.l.	121250	SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l. ...	121255
Comptaphi S.A.	121252	SOF-VII European Holdings II, S.à r.l. ...	121294
Damart T.S.D.	121256	SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l.	121253
Dentsply Europe S.à r.l.	121256	SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l.	121254
Due S.à r.l.	121276	Soparin S.A.	121262
Etablissement Claude Kremer Sàrl	121252	Stardon Investments (Dunblane) S.à r.l.	121257
Eurazeo Real Estate Lux	121260	Stardon Investments (East Kilbride) S.à r.l.	121295
Euro Les Tours S.à r.l.	121250	Stemel Carinvest S.A.	121251
Euro Park S.à r.l.	121295	St. Stephan S.à r.l.	121256
Fortier Holding S.A.	121287	Telecommunications Investments S.A. ...	121255
Giopao S.à r.l.	121276	Telexchange S.A.	121254
Green Energy Investments S.à r.l.	121260	Torcon S.à r.l.	121255
Harbinger S.A.	121250	Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch	121294
Hickbros Sàrl	121259	Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à r.l.	121294
Interface	121296	Xul S.A.	121251
Intershipping S.A.	121258		
Laman S.A.	121287		
Loma-Lux S.à r.l.	121296		
Mana Holding S.A.	121277		
Medical Protein Holding S.A.	121261		
M.H. Luxembourg S.A.	121251		

Harbinger S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.607.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre d'une part MERCURIA SERVICES S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et d'autre part HARBINGER S.A., société à responsabilité limitée ayant fait élection de son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat de sorte que la société HARBINGER S.A. est à ce jour sans siège social connu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour *MERCURIA SERVICES SA*

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007119866/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Euro Les Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.131.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.186.

—
Il résulte de la résolution de l'Associé unique de la société EURO LES TOURS S.à.r.l. en date du 2 mai 2007 que la décision suivante a été adoptée;

Approbation du changement d'adresse de la Société du 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, avec date effective à compter de ladite résolution.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 septembre 2007.

Pour *EURO LES TOURS S.à.r.l.*

EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007119865/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Choix de Vie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 1, Ditzebierg.

R.C.S. Luxembourg B 113.559.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 octobre 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119894/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2007, réf. DSO-CJ00048. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070137765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stemel Carinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 septembre 2007

- Madame Chantal Mathu, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Daniel Pierre, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Laurence Mostade, employée privée, né le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Maître Jim Penning, Maître Pierre-Olivier Wurth et Maître Philippe Penning qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages et ce pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société MONTBRUN REVISION Sàrl, qui ne souhaitait plus se présenter aux suffrages, et ce pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le siège social de la société est transféré du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

STEMEL CARINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007119888/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 84.943.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 septembre 2006

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007119889/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Xul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 113.333.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 675 du 3 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.333.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche Mourrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 octobre 2007,

121252

enregistré à Esch/Al. A.C., le 8 octobre 2007, relation EAC/2007/12179,
- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- que l'assemblée décide en outre que les livres, documents sociaux et autres données de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007.

Pour extrait
B. Moutrier
Le notaire

Référence de publication: 2007119892/272/22.

(070137848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Comptaphi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 115.282.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 juin 2007

Première résolution

Les démissions de la fonction d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe Colle et de Monsieur Marc Gaessler sont acceptées.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs Madame Katty Dormal, demeurant à B-6666 Wibrin, 20, Petite Mormont et Monsieur Nouredine Zemni demeurant à B-1602 Vleezembeek (Sint-Pieters-Leeuw - Belgique), 976, Lenniksebaan.

Tous deux acceptent cette fonction.

Troisième résolution

Sont désignés administrateurs-délégués, Madame Katty Dormal et Monsieur Philippe Hoge, prénommés, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature isolée et obligatoire dans ce cadre.

Fait en quatre (4) originaux,

P. Hoge, K. Dormal, N. Zemni.

Référence de publication: 2007119902/800736/23.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00105. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070137567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Etablissement Claude Kremer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9417 Vianden, 10, Impasse Kalchesbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.307.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 11 septembre 2007 à 10.00 heures à Vianden

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Kremer de son poste de gérant de la société.

L'assemblée décide de nommer en remplacement, Monsieur Graziano Micucci, né à Ettelbruck (L) le 17 février 1969, demeurant à L-9416 Vianden, 7, Am Bungert.

Suivant article 13 des statuts il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un associé

Référence de publication: 2007119900/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2007, réf. DSO-CI00100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070137768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SCG STE Maurice 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.612.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeff Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant A avec effet au 19 septembre 2007.
- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 41, Dover Street, W1S 4NS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A avec effet au 19 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007119903/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00295. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.044.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.
- Acceptation de la démission de Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.
- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007119904/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00296. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Securitas Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.297.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.735.

RECTIFICATIF

Par résolution signée en date du 3 mai 2003, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119909/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00214. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.019.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007119905/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Telexchange S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.953.

Le siège de la société TELEXCHANGE S.A., au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat par son agent domiciliataire.

De plus, il est précisé que Monsieur Frédéric Deflorenne a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour l'agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007119887/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Securitas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.433.825.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.633.

RECTIFICATIF

Par résolution signée en date du 3 mai 2003, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119911/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.771.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeff Dishner, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007119908/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Telecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.669.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alain Renard. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Le 16 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

TELECOMMUNICATIONS INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007119924/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Torcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.094.

EXTRAIT

En date du 27 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007120037/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Damart T.S.D., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 48, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.714.

L'assemblée générale des actionnaires de la société sise en Belgique prend acte de la démission de Monsieur Georges Maignette de son mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

- Monsieur Thierry Daignes, demeurant 33ter, rue Théophile Marché, F-59700 Marcq en Baroeul
- Monsieur Michel Leit, demeurant 15, rue de la Maladrerie, B-5070 Le Roux
- Monsieur Jacques Taccoen, demeurant 31, rue du 6 octobre 1941, F-59890 Quesnoy sur Deule.

L'assemblée générale des actionnaires décide également de nommer Monsieur Michel Leit, demeurant 15, rue de la Maladrerie, B-5070 Le Roux comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120016/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Dentsply Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.373.050,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.076.

Modification du siège social et de la dénomination de l'associé:

Dénomination:

DENTSPLY EU HOLDING SàRL (anciennement DENTSPLY EU SàRL).

Siège social:

23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (anciennement 71, route des Glacis, L-1628 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour DENTSPLY EUROPE S. à R.L.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007120018/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

St. Stephan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.782.

EXTRAIT

Suite au changement d'adresse de CLS LUXEMBOURG S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007120040/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stardon Investments (Dunblane) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.170.

Par résolution signée en date du 5 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.
- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 41, Dover Street, W1S 4NS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 19 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007120028/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SCG STE Maurice 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 91.006.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.
- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 41, Dover Street, W1S 4NS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 19 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007120029/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Qwimb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 48.159.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120394/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Annaroso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 113.566.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 27 juillet 2007

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:

MAYA INVEST LTD., administrateur, ayant son siège social à 3rd Floor, Conway House

7-9 Conway Street, St Hélier Jersey JE2 3NT, est nommée président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007120063/1241/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Intershipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.764.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2007

L'assemblée générale:

- décide de nommer Mr Daniel Bozzoni demeurant 74, rue Raymond Poincaré - F-33110 Le Bouscat, en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour. Le mandat de Mr Daniel Bozzoni prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007,

- décide de nommer Mr Laurent Bozzoni demeurant 106L, rue Des Ecus - F-33110 Le Bouscat, en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour. Le mandat de Mr Laurent Bozzoni prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007,

- décide de nommer Mme Catherine Thomas demeurant 48, rue Eugène Tenot - F-33800 Bordeaux, en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour. Le mandat de Mme Catherine Thomas prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120134/2704/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Ball Delaware Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.414.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la société, BALL CORPORATION UND TOCHTERGESELLSCHAFTEN ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120555/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01925. - Reçu 242 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Bridge Resources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120559/696/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02779. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Simonthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 91.691.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007120560/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02783. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Hickbros Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 89.744.

EXTRAIT

Le 20 septembre 2007, les associés représentant l'intégralité du capital social de la société HICKBROS S.à.r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Thomas Hickey, né à Baile Atha Cliath (Dublin), le 14 février 1978, demeurant à L-6111 Junglinster, 38, rue Tun Deutsch est révoqué en tant que gérant technique du débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Deuxième résolution

Monsieur Raymond John Hickey, gérant de société, né à Baile Atha Cliath (Dublin), le 14 août 1972, demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, rue de Peppange est nommé gérant technique pour la branche du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et pour la branche de la restauration.

Troisième résolution

Monsieur Thomas Hickey, prénommé, est nommé gérant administratif.

Quatrième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Cinquième résolution

Le siège social est transféré de L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich à L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée.

R. J. Hickey / T. Hickey.

Référence de publication: 2007120709/5068/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04456. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Green Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.271.

La société RESOURCE REVISION Sàrl dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation de la société GREEN ENERGY INVESTMENTS SARL.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007120721/1461/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2007 de la société, avec siège social à Luxembourg constituée suivant acte notarié du 29 août 1990

Résolutions

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs, à savoir Maître Philippe Penning, demeurant à L-3830 Schifflange, 68, rue des Fleurs, et Maître Jim Penning, demeurant à L-8290 Kehlen, 11, Dom de Brameschhof.

L'assemblée accepte la nomination des nouveaux administrateurs, à savoir M. Gilles Apel, demeurant à L-5412 Canach, 8, rue Scheuerhof, et Mme Carla Machado, demeurant à L-1329 Luxembourg, 18A, rue du Château, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-2249 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal, à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

R. Moris

Administrateur

Référence de publication: 2007120720/1801/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Eurazeo Real Estate Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.709.

La Société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - n ° 901 du 3 septembre 2003. Modifié en date du 8 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - n ° 751 du 22 juillet 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Aubut / F. Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007120692/5917/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03057. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Celsius S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.732.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120708/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03068. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Bellivo, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 août 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007120723/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Medical Protein Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.550.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 25 septembre 2007

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007

Signature.

Référence de publication: 2007120823/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Promocalor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 57.411.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 17 septembre 2007 que:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Beat Notz, décédé. Le mandat de Monsieur Thierry Fleming expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120824/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Soparin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 52.351.

L'an deux mille sept, le douze septembre

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOPARIN S.A., une société anonyme avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.351, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 608 du 30 novembre 1995 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 août 2007, non encore publié au Mémorial C.

La séance est présidée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes de clôture au 12 septembre 2007.
2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge.
3. Transfert du siège social et de l'établissement principal de la société du Grand-Duché de Luxembourg L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle en Italie à Milan, Via Giannone 9 et adoption de la nationalité italienne.
4. Nomination des membres du conseil d'administration.
5. Nomination des membres du collège des commissaires.
6. Autorisation à conférer a un mandataire avec pouvoir de représenter la société en Italie et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès de toutes instances administratives, fiscales et autre en rapport avec le transfert du siège de la société en Italie et en particulier de procéder au dépôt et à la publication du présent acte et des statuts adoptés par les présentes en Italie et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan et/ou toute autre autorité italienne ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

7. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

8. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités italiennes ou toute autre instance compétente.

9. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale approuve les bilan et comptes de profits et pertes de clôture au 12 septembre 2007 tels que présentés par le Conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs actuels Maître Charles Duro, Maître Marianne Goebel, Dr Peter Ploederl et Dr Marina Ploederl et du commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., et les accepte. Décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la société du Grand-Duché de Luxembourg L- 1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle en Italie, à Milan, Via Giannone 9 et d'adopter en conséquence la nationalité italienne de la société, sans que ce changement de nationalité et le transfert de siège constitue d'un point de vue légal ou fiscal un changement de la personnalité juridique de la société ou une dissolution de la société.

L'Assemblée générale constate que cette décision a été prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de confier l'administration de la société à un Conseil d'administration composé de trois administrateurs et de nommer à cette fonction pour la durée de trois exercices sociaux jusqu'à l'approbation du bilan au 31 août 2009 les personnes suivantes:

1. Dr Peter Ploederl administrateur de sociétés, né le 27 janvier 1955 à Gênes et demeurant professionnellement à Via Assarotti 5/6 à 16122 Gênes (Italie),

2. Dr Marina Ploederl, administrateur de sociétés, née le 28 août 1961 à Gênes et demeurant professionnellement à Via Assarotti 5/6 à 16122 Gênes (Italie),

3. M^e Marianne Goebel, avocat, née le 16 mai 1964 à Wiltz (Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'Assemblée générale décide encore de nommer Président du Conseil d'administration Dr Peter Ploederl avec le pouvoir de représentation générale de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer comme membres du Collège des commissaires pour la durée de trois exercices sociaux jusqu'à l'approbation du bilan au 31 août 2009 les personnes suivantes:

Membres effectifs:

- Dott. Riccardo Garbagnati, né à Busto Arsizio (VA) le 31 janvier 1961 et demeurant à Milano, Viale Lazio 24 (Italie), (Cod. Fisc. GRBRCR61A31B300W)

- Mme Marta Donata Maggi, née à Milano le 15 avril 1972 et demeurant à Bergamo, Via Mazzini 16 (Italie), (Cod. Fisc. MGGMTD72D55F205F)

- Mme Giovanna De Bartolomeis, née à Milano le 8 juin 1957 et demeurant à Milano, Via Podgora 14 (Italie), (Cod. Fisc. DBRGNN57H48F205I)

Membres suppléants:

- Mr Salvatore Amelio, né à Milano le 10 juin 1971 et demeurant à Milano, Via Giacomo Balla 3 (Italie), (Cod. Fisc. MLASVT71H10F205H)

- Mr Gabriele Pesaresi, né à Jesi (AN) le 8 juin 1957 et demeurant à Milano, Via Plinto 24 (Italie), (Cod. Fisc. PSRGRL57H08E388S)

Tous inscrits au Registre des Réviseurs comptables. L'Assemblée générale décide encore de nommer Président du Collège des commissaires Dott. Riccardo Garbagnati et d'attribuer au Collège des commissaires le contrôle de la comptabilité de la société comme prévu à l'article 2409 bis du Code Civil italien.

L'Assemblée générale décide d'attribuer au Collège des commissaires les émoluments tels que déterminés par le tarif professionnel et dans les limites de la loi.

Sixième résolution

L'Assemblée générale donne mandat à Dr Peter Ploederl, Président du Conseil d'administration, avec pouvoir de représenter la société en Italie et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès de toutes instances administratives, fiscales et autre en rapport avec le transfert du siège de la société en Italie et en particulier de procéder au dépôt et à la publication du présent acte et des statuts adoptés par les présentes en Italie et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan et/ou toute autre autorité italienne ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Le mandataire veillera encore à ce que la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration et des nouveaux membres du collège des commissaires soit dûment inscrite en Italie.

Tous les documents sociaux relatifs à la période antérieure au transfert du siège social en Italie et relatifs à la période pendant laquelle la société avait son siège social au Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société au Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier les statuts de la société pour les adapter à la législation italienne et leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Art. 1. E' costituita una Società per Azioni denominata: SOPARIN

Art. 2. La Società ha per oggetto a scopo di investimento e non di collocamento, con esclusione della propria attività nei confronti del pubblico:

- 1) l'assunzione di partecipazione in imprese di qualsiasi tipo e forma;
- 2) il coordinamento, il finanziamento delle imprese predette, nonché la fornitura ad esse di servizi finanziari, amministrativi, tecnici e commerciali e la prestazione, nell'interesse di esse medesime, a terzi di garanzie fideiussorie e/o reali.

La Società potrà, inoltre, compiere tutte quelle operazioni industriali, commerciali, immobiliari, finanziarie che, ad insindacabile giudizio dell'Amministratore Unico o del Consiglio di Amministrazione, siano utili ai fini del perseguimento dello scopo sociale. La Società potrà operare in Italia ed all'estero.

Art. 3. La Società ha sede nel comune di Milano.

Art. 4. La Società avrà la durata al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata e disciolta anche anticipatamente per deliberazione dell'assemblea straordinaria degli Azionisti.

Art. 5. Il capitale sociale è di Euro 16.136.944,48 diviso in numero 1.914.236 azioni ordinarie senza valore nominale.

Il capitale sociale potrà essere aumentato con deliberazioni dell'assemblea straordinaria degli Azionisti, anche mediante delega agli Amministratori a sensi dell'art. 2443 C.C. e con l'osservanza delle disposizioni di cui all'art. 2441 C.C.

Addivenendosi ad un aumento di capitale sociale a pagamento, esso potrà essere sottoscritto anche con conferimenti in natura e di crediti a norma di legge.

Art. 6. Le azioni sono nominative.

Le azioni non potranno essere trasferite per atto tra vivi se, da parte dell'Azionista che intende trasferirle, non saranno state offerte in opzione agli altri Azionisti, i quali entro il perentorio termine di due mesi avranno diritto di acquistarle in proporzione al numero delle azioni da ciascuno possedute unitamente a quelle eventualmente non optate da alcuno di essi.

A pena di decadenza il diritto di opzione esercitato nel complesso da uno o più Azionisti entro predetto termine dovrà assorbire tutte le azioni offerte in vendita.

La determinazione del prezzo di trasferimento e delle modalità di pagamento sarà convenuta di comune accordo fra le parti interessate.

In caso di disaccordo, il prezzo di trasferimento dovrà essere determinato considerando il valore globale della Società pari alla somma:

- dell'ammontare del patrimonio netto della Società risultante dal Bilancio Consolidato dell'ultimo esercizio dedotto il dividendo che nel frattempo fosse stato deliberato e corrisposto;
- dell'ammontare pari a due volte la media dell'utile netto di Bilancio degli ultimi tre esercizi anteriori a quello in corso;
- dell'ammontare del pro-rata in dodicesimi di tale media moltiplicato per il numero di mesi dell'esercizio in corso compiuti.

Il valore e quindi il prezzo di trasferimento di ciascuna azione risulterà dunque dalla divisione del valore globale della società come sopra determinato per il numero complessivo delle azioni della stessa. Mancando comunque l'accordo sul valore della società il prezzo di trasferimento verrà determinato mediante la relazione giurata di un esperto nominato dal Tribunale di Milano.

Art. 7. Il domicilio legale di ogni Azionista per ciò che riguarda i suoi rapporti con la Società, si intende eletto ad ogni effetto di legge presso la sede sociale.

Art. 8. Il diritto di recesso compete al Socio assente o che abbia manifestato voto contrario nelle deliberazioni riguardanti:

- a) la modifica della clausola dell'oggetto sociale quando consente un cambiamento significativo dell'attività della società;
- b) la trasformazione della società;
- c) il trasferimento della sede sociale all'estero;
- d) la revoca dello stato di liquidazione;
- e) la modifica dei criteri di determinazione del valore dell'azione in caso di recesso;
- f) le modificazioni dello statuto concernenti i diritti di voto o di partecipazione.

Non sono previste ulteriori cause di recesso neppure in dipendenza dell'approvazione di deliberazioni riguardanti la proroga del termine della Società, l'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione di azioni.

Qualora la Società sia soggetta ad attività di direzione e coordinamento ai sensi degli articoli 2497 e seguenti del Codice Civile spetterà ai soci il diritto di recesso nelle ipotesi previste dall'art. 2497 quater c.c.

Per quanto riguarda termini e modalità del recesso valgono le disposizioni previste dall'art. 2437 bis del Codice Civile.

Il Socio receduto ha diritto alla liquidazione delle azioni per le quali esercita il recesso.

Il valore delle azioni è determinato dall'Organo Amministrativo, sentito il parere del Collegio Sindacale e del soggetto incaricato della revisione contabile, considerando il valore globale della società pari alla somma:

- dell'ammontare del patrimonio netto della Società risultante dal Bilancio Consolidato dell'ultimo esercizio dedotto il dividendo che nel frattempo fosse stato deliberato e corrisposto.
- dell'ammontare pari a due volte la media dell'utile netto di Bilancio degli ultimi tre esercizi anteriori a quelli in corso;
- dell'ammontare pari al pro-rata in dodicesimi di tale media moltiplicato per il numero dei mesi dell'esercizio in corso compiuti alla data dell'evento che legittima il recesso.

Il valore da liquidarsi di ciascuna azione risulterà quindi dalla divisione del suddetto valore globale della Società per il numero complessivo delle azioni della stessa.

In caso di contestazione, il valore di liquidazione è determinato entro novanta giorni dall'esercizio del diritto di recesso attraverso la relazione giurata di un esperto nominato dal Tribunale di Milano, che provvede anche sulle spese, su istanza della parte più diligente.

Art. 9. L'assemblea regolarmente costituita rappresenta la universalità dei Soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge ed al presente statuto, obbligano tutti i Soci, ancorché non intervenuti o dissenzienti, salvo il diritto di recesso nei casi stabiliti dalla legge.

Art. 10. L'Assemblea è convocata dall'organo Amministrativo.

La convocazione delle Assemblee ordinarie e straordinarie deve avvenire mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo dell'adunanza e l'ordine del giorno delle materie da trattare, per la prima e seconda convocazione dell'adunanza, nonché l'indicazione di giorno, ora e luogo eventualmente stabiliti per le convocazioni successive.

Il giorno per la seconda convocazione sarà diverso da quello indicato per la prima.

Fino a che la Società non farà ricorso al mercato del capitale di rischio e purché sia garantita la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima dell'assemblea, l'organo amministrativo potrà scegliere quale mezzo di convocazione uno dei seguenti;

- 1) lettera o telegramma inviati a tutti i soci iscritti nel libro dei soci e al loro domicilio da quest'ultimo risultante, nonché ai sindaci effettivi a mezzo di servizi postali od equiparati forniti di avviso di ricevimento;
- 2) lettera semplice, inviata ai soggetti sopra indicati, che dovrà dagli stessi essere restituita in copia sottoscritta per ricevuta, con apposta la data di ricevimento;
- 3) messaggio telefax o di posta elettronica inviato e ricevuto da tutti i soggetti sopra indicati.

L'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa

all'assemblea la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e la maggioranza dei componenti dell'organo di controllo.

Art. 11. L'assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta all'anno entro centoventi giorni o, qualora la Società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato ovvero particolari esigenze relative alla struttura o all'oggetto della società lo richiedano, entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, e delibera su tutte le pratiche di cui all'art. 2364 del C.C.

L'assemblea straordinaria è convocata ogni qualvolta l'Amministratore Unico o il Consiglio di Amministrazione ne riconosca la necessità e nei casi previsti dalla legge, e delibera sulle pratiche di cui all'art. 2365 del Codice Civile.

L'assemblea si terrà nella sede della Società od in altro luogo designato dall'Amministratore Unico o dal Consiglio di Amministrazione.

Le assemblee degli azionisti possono svolgersi, nei limiti e secondo le norme di legge, anche con interventi dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio e/o video collegati a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci.

In tal senso è necessario:

- che sia consentito al Presidente dell'assemblea a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, di regolare lo svolgimento dell'adunanza, di constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi oggetto di verbalizzazione.
- Che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- Che vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio e/o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente e il soggetto verbalizzante.

Art. 12. Hanno diritto ad intervenire in assemblea gli azionisti cui spetta il diritto di voto ai sensi di legge e del presente statuto.

Ogni azione dà diritto ad un voto.

Ogni Azionista potrà farsi rappresentare all'assemblea da mandatario, anche non Azionista, mediante delega scritta anche sul biglietto di ammissione.

Gli Amministratori, i Sindaci ed i dipendenti della Società non possono essere mandatari.

Spetta al Presidente dell'assemblea constatare la regolarità delle deleghe e, in genere, il diritto di intervenire all'assemblea.

Art. 13. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione e nel caso di assenza o impedimento di questo ultimo dal Vice Presidente o dal Consigliere Delegato, in difetto dall'Amministratore più anziano di età.

Il Presidente dell'assemblea su designazione degli intervenuti nomina un Segretario anche non Azionista e, se lo crede opportuno, due Scrutatori da scegliersi fra gli Azionisti ed i Sindaci.

Art. 14. Per la costituzione dell'assemblea e per la validità delle deliberazioni in sede sia ordinaria che straordinaria, sia in prima che in seconda convocazione, valgono le disposizioni di legge.

Art. 15. I verbali delle assemblee saranno firmati dal presidente e dal Segretario e, se nominati, dagli Scrutatori.

Art. 16. La Società è amministrata da un Amministratore Unico oppure da un Consiglio di Amministrazione composto da tre a cinque membri in conformità alle deliberazioni dell'assemblea.

Gli Amministratori durano in carica tre esercizi e sono rieleggibili.

Art. 17. Il Consiglio elegge fra i suoi membri il Presidente e potrà nominare un Vice Presidente ed uno o più Amministratori Delegati.

L'Amministratore Unico o il Consiglio nomina pure un Segretario che potrà essere anche estraneo al Consiglio.

Art. 18. Il Consiglio di Amministrazione si raduna o nella sede sociale o nel luogo indicato nell'avviso di convocazione tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario quando ne sia fatta domanda da due dei soci membri o da due Sindaci.

Gli inviti dovranno essere trasmessi mediante lettera raccomandata almeno sette giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Solo nel caso di urgenza la convocazione può essere a mezzo telegramma o telefax.

Il Consiglio di Amministrazione può riunirsi anche in audio e/o video conferenza, con l'ausilio delle relative tecnologie, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione e intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente e dove pure trovasi il Segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Art. 19. Le adunanze del Consiglio sono valide con la presenza effettiva della maggioranza almeno dei suoi membri.

In caso di mancanza del Presidente ne assume le funzioni il Vice Presidente o in mancanza l'Amministratore Delegato o in difetto l'Amministratore più anziano di età.

Art. 20. Le deliberazioni vengono prese a maggioranza assoluta di voti dei presenti ed in caso di parità prevale il voto di chi presiede; se si tratta di votazione segreta a parità di voti la proposta si intenderà respinta.

Art. 21. I verbali del Consiglio saranno firmati dal Presidente e dal Segretario.

Art. 22. Le remunerazioni dell'Amministratore Unico o degli Amministratori investiti di particolari cariche è stabilita rispettivamente dall'assemblea o dal Consiglio di Amministrazione sentito il parere del Collegio Sindacale.

Indipendentemente da tale remunerazione, all'Amministratore Unico e ai membri del Consiglio di Amministrazione spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Art. 23. L'Amministratore Unico o il Consiglio di Amministrazione hanno tutti i poteri per la gestione e l'amministrazione ordinaria e straordinaria della Società in quanto non siano dalla legge e dallo statuto deferiti dall'assemblea, compresi quelli di compromettere e transigere su qualsiasi controversia.

Ai medesimi è devoluta la nomina di tutto il personale dirigente, impiegatizio ed operaio.

Ferma la sua responsabilità, il Consiglio potrà delegare in tutto o in parte i suoi poteri ad uno o più dei suoi membri.

L'Amministratore Unico o il Consiglio potranno nominare Direttori, Procuratori Generali o Speciali per determinati atti o categorie di atti.

Il Consiglio potrà delegare l'uso della firma sociale ai singoli Amministratori e nominare comitati esecutivi, determinandone le funzioni, le attribuzioni e le retribuzioni.

Il Consiglio può delegare il Presidente o l'Amministratore Delegato per le assunzioni del personale dirigente, impiegatizio e operaio.

Art. 24. La rappresentanza legale della Società di fronte a qualsiasi autorità e di fronte ai terzi ed in giudizio, in qualsiasi sede e grado anche di cassazione e revocazione, spetta all'Amministratore Unico oppure al Presidente del Consiglio di Amministrazione, con facoltà di nominare Avvocati, Procuratori alle liti e Periti.

La firma sociale, comprensiva della facoltà di riscuotere e quietanzare, spetta, con pienezza di poteri, all'Amministratore Unico oppure al Consiglio di Amministrazione, il quale potrà delegarla ad uno o più dei suoi membri, con deliberazione da depositare e da iscrivere nel Registro delle Imprese a sensi di legge.

Art. 25. Il Collegio Sindacale è composto da tre Sindaci Effettivi. Devono inoltre essere nominati due Sindaci Supplenti.

Ai Sindaci Effettivi spetta una retribuzione da determinarsi osservate, se del caso, le norme delle tariffe professionali dall'assemblea la quale in occasione della nomina designerà il Presidente del Collegio.

Il Collegio Sindacale deve riunirsi almeno ogni novanta giorni, anche con intervenuti dislocati in più luoghi, audio e/o video collegati, con l'ausilio delle relative tecnologie, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi tali presupposti, il Collegio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Sindaco che presiede la riunione e dove deve pure trovarsi il Segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo Libro. In caso di riunione del Collegio con intervenuti non dislocati in più luoghi, il Collegio sarà comunque presieduto dal Presidente.

Salvo diversa deliberazione dei Soci e purchè la società non faccia ricorso al mercato del capitale di rischio e non sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato, il controllo contabile è esercitato dal Collegio Sindacale, che sarà quindi composto esclusivamente dai Revisori contabili iscritti nell'apposito registro. L'eventuale diversa deliberazione dei Soci potrà attribuire il controllo contabile solo a Revisori contabili iscritti nell'apposito registro o a Società di revisori nel rispetto delle norme imperative di legge.

Art. 26. L'esercizio sociale si chiude al 31 Agosto di ogni anno.

Art. 27. Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5 % (cinque per cento) da destinarsi a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i Soci in misura proporzionale alla partecipazione azionaria da ciascuno posseduta.

Art. 28. Per la liquidazione e lo scioglimento della Società si osserveranno le disposizioni all'uopo stabilite dal Codice Civile e le altre che verranno prese dall'assemblea generale degli Azionisti.

Art. 29. Per quanto non disposto nel presente statuto valgono le disposizioni di legge.

Art. 30. Salvo che la legge disponga diversamente, tutte le controversie che dovessero insorgere fra i Soci ovvero tra i Soci e la Società, gli Amministratori, i Liquidatori, i Sindaci che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, saranno risolte, indipendentemente dal numero della parti, da un Arbitro, nominato direttamente dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti della Provincia di Milano.

L'Arbitro procederà in via rituale e secondo diritto. L'arbitrato si svolgerà in lingua italiana e avrà sede a Milano.

La presente clausola compromissoria è vincolante per la Società e per tutti i Soci, inclusi coloro la cui qualità di Socio è oggetto della controversia; è altresì vincolante, a seguito dell'accettazione dell'incarico, per Amministratori, Liquidatori, Sindaci, relativamente alle controversie dagli stessi promosse o insorte nei loro confronti.

Non possono essere oggetto di clausola compromissoria le controversie nella quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero.

All'Arbitro sono altresì devolute le controversie attinenti la validità delle deliberazioni assembleari; anche in tal caso l'Arbitro giudicherà secondo diritto e potrà disporre, anche con ordinanza non reclamabile, la sospensione dell'efficacia della delibera stessa.

Huitième résolution

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités italiennes ou toute autre instance compétente.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 2.400,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, L. Bonifazzi, E. Pralong, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 13 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10891. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007121678/272/326.

(070140366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Bilfinger Berger Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 132.347.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared BILFINGER BERGER PROJECTS DEVELOPMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler, under the process of being registered in the Luxembourg register of commerce and companies,

here represented by:

(i) Nick Dawson, managing director, born on March 17, 1955 in Oxford, England, United Kingdom, professionally residing at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Germany; and

(ii) Dirk Söhngen, managing director, born on July 19, 1963 in Hamburg, Germany, professionally residing at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Germany,

both acting in their capacity of managers of the prenamed company.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of BILFINGER BERGER PROJECTS S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of that municipality by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner of one or several corporate partnership(s) limited by shares whether organised as an investment company in risk capital governed by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital («SICAR»), or not.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, which may be convertible into shares of the Company or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000), represented by six hundred (600) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be partners.

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole partner or the general meeting of partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) business days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or Videoconference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of any two managers, or by the joint or single signature (s) of any person(s) to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) it has been established that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon BILFINGER BERGER PROJECTS DEVELOPMENT S.à r.l., represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all the six hundred (600) shares by a contribution in cash, so that the amount of fifteen thousand Euro (15,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which must be borne by the Company, as a result of its incorporation, are estimated at approximately € 2,000.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - (i) Nick Dawson, managing director, born on March 17, 1955 in Oxford, England, United Kingdom, professionally residing at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Germany; and
 - (ii) Dirk Söhngen, managing director, born on July 19, 1963 in Hamburg, Germany, professionally residing at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Germany.
3. The registered office of the Company is set at 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above-appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu BILFINGER BERGER PROJECTS DEVELOPMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler, en cours d'être enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par:

(i) Nick Dawson, managing director, né le 17 mars 1955 à Oxford, Angleterre, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne, et

(ii) Dirk Söhngen, managing director, né 19 juillet 1963 à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne,

agissant tous les deux en leur capacité de gérants de ladite société.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après émises, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination BILFINGER BERGER PROJECTS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune par simple décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou, la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société sera en particulier nommée et agira comme associé gérant commandité d'une ou de plusieurs société(s) en commandite par actions organisée(s) comme société(s) d'investissement en capital à risque régie par la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque («SICAR»), ou non.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, lesquels pourront être convertibles en parts sociales de la Société ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en

autre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par six cents (600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leurs mandats. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans cause) par résolution de l'associé unique ou du conseil de gérance.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 2 (deux) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

BILFINGER BERGER PROJECTS DEVELOPMENT S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les six cents (600) parts sociales par un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ € 2.000.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée;
 - (i) Nick Dawson, managing director, né le 17 mars 1955 à Oxford, Angleterre, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne, et
 - (ii) Dirk Söhngen, managing director, né 19 juillet 1963 à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne.
3. Le siège social de la Société est établi au 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Dawson, D. Söhngen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12464. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007121540/272/413.

(070140139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Giopao S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.784.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 17 août 2007 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société GIOPAO S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

COPPER HOLDINGS LLC Cheyenne (USA), cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007121095/3083/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Ambuvita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.431.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 10 août 2007

Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale décide de révoquer Madame Monique Felgen, demeurant à Mersch de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Nicole Colle, née le 30 mars 1949 à Wiltz demeurant 1, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel L-7515 Mersch aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 10 août 2007

Administrateur délégué:

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Joé André jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121091/1218/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 98, rue Tattenberg.
R.C.S. Luxembourg B 43.224.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 octobre 2007.

Pour DUE SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007120908/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Agrest Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 38.823.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial C n ° 210 du 19 mai 1992. Modifiée par-devant le même notaire en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C n ° 465 du 27 août 1997, modifié par-devant le même notaire en date du 23 mai 1997, publié au Mémorial n ° 486 du 5 septembre 1997, modifié par-devant le même notaire en date du 12 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1364 du 20 septembre 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1393 du 26 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGREST FINANCE
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007120950/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02091. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Mana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.945.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 228 du 29 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANA HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007120949/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02072. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Bilfinger Berger Projects Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 132.346.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. BILFINGER BERGER PROJECTS S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler, under the process of being registered in the Luxembourg register of commerce and companies (the General Partner); and

2. BILFINGER BERGER BOT GmbH, a German private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), with registered office at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, registered with the register of commerce and companies of Wiesbaden under the number of HRB 11407 (hereafter the Limited Partner, and together with the General Partner, the Partners),

both here represented by:

(i) Nick Dawson, managing director, born on March 17, 1955 in Oxford, England, United Kingdom, professionally residing at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Germany; and

(ii) Dirk Söhngen, managing director, born on July 19, 1963 in Hamburg, Germany, professionally residing at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Germany,

both acting in their capacities of managers of the prenamed companies.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed among BILFINGER BERGER PROJECTS S.à r.l., managing general partner (*associé commandité*) who is also the manager of the Company (the General Partner), and the holder(s) of ordinary shares (the Limited Partner(s), and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the name of BILFINGER BERGER PROJECTS INVESTMENTS S.C.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of that municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever that directly or indirectly hold or invest in concession projects of all kinds and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of one (1) management share and thirty (30) ordinary shares, all in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A Partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Partners' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Management of the Company.

7.1. The Company shall be managed by the General Partner.

7.2. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Partners or not, by the General Partner.

7.4. The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Partners, acting individually or jointly.

7.5. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.3. The Limited Partners bear a liability that is limited to the share of the capital they have contributed to the Company. Any Limited Partner who signs on behalf of the Company or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. The Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Company.

IV. General meetings of partners

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1. The general meeting of Partners properly constituted represents the entire body of Partners of the Company.

9.2. Subject to all the other powers reserved to the General Partner by the Law or the Articles, a validly constituted meeting of Partners of the Company shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

9.3. A validly constituted meeting of Partners of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles without the General Partner's consent.

9.4. Resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.

9.5. Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Company, unless otherwise provided herein. At least eight days prior to a general meeting of Partners, each registered Partner shall be notified by the General Partner of the time, date, place and agenda of the general meeting of Partners.

10.2. If all the Partners of the Company are present or represented at a meeting of the Partners of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.3. A Partner may act at any meeting of the Partners of the Company by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

10.4. Each Partner may also participate in any meeting of the Partners of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.5. Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Partners to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.6. Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.3, resolutions at a duly convened meeting of the Partners of the Company will be passed by a simple majority of those present or represented, regardless of the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

10.7. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting, in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be validly adopted, must (i) be carried by at least two-thirds of the votes cast and (ii) be approved by the General Partner.

10.8. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Partners may be increased only with the unanimous consent of the Partners and bondholders.

V. Auditing

Art. 11. Audit. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an authorised auditor («réviseur d'entreprises»), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

VI. Annual accounts - allocation of profits

Art. 12. Accounting year and annual general meeting.

12.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), and auditor(s) of the Company.

12.3. The annual general meeting of the Partners of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Wednesday of June of each year at

10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.4. The annual general meeting of the Partners of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2. The general meeting of Partners of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

13.4. The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VII. Dissolution - liquidation

14.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Company.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-payment

Thereupon,

BILFINGER BERGER PROJECTS S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the 1 (one) management share in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one thousand (EUR 1,000.-).

BILFINGER BERGER BOT GmbH, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to thirty (30) ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand Euro (EUR 30,000.-).

The amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 2,300.-.

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

The registered office of the Company is set at 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. BILFINGER BERGER PROJECTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (ci-après l'Associé-Gérant-Commandité),

ici représentée par:

(i) Nick Dawson, managing director, né le 17 mars 1955 à Oxford, Angleterre, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne, et

(ii) Dirk Söhngen, managing director, né le 19 juillet 1963 à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne,

agissant tous les deux en leur capacité de gérants de ladite société.

2. BILFINGER BERGER BOT GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), avec siège social à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Wiesbaden sous le numéro HRB 11407, (ci-après l'Associé Commanditaire et, ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Associés),

ici représentée par:

(i) Nick Dawson, managing director, né le 17 mars 1955 à Oxford, Angleterre, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne, et

(ii) Dirk Söhngen, managing director, né le 19 juillet 1963 à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement à Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne,

agissant tous les deux en leur capacité de managing directors de ladite société.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre BILFINGER BERGER PROJECTS S.à r.l., l'associé commandité unique qui est également le gérant de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et le détenteur d'actions ordinaires (l'Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de BILFINGER BERGER PROJECTS INVESTMENTS S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres

sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) action d'Associé-Gérant-Commandité et trente (30) actions ordinaires, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

II. Gestion - représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de

pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.3. Les Associés Commanditaires ne s'engagent en principe que jusqu'à concurrence de leur mise. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, est tenu, vis-à-vis des tiers, comme l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

9.2. L'assemblée générale valablement constituée a, sauf pouvoirs réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Associé-Gérant-Commandité, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir et ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

9.3. Une assemblée générale valablement constituée n'aura le pouvoir ni d'accomplir ou de ratifier des actes engageant la Société vis-à-vis des tiers ni d'amender les présents Statuts sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

9.4. Les résolutions des Associés sont pris à l'assemblée générale.

9.5. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 10. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présent Statuts. Au moins huit jours avant l'assemblée générale des Associés, chaque Associé inscrit sera informé, par l'Associé-Gérant-Commandité, de l'heure, de la date, place et agenda de l'assemblée générale des Associés.

10.2. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.3. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par facsimile ou courrier électronique.

10.4. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.5. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.6. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.3, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.7. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.3. des présents Statuts.

10.8. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et propriétaires d'obligations.

V. Audit

Art. 11. Audit. Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé qui devra remplir les exigences de la loi luxembourgeoise quant à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle et qui accomplira les missions déterminées par la Loi. Le réviseur sera nommé par l'assemblée générale des Associés et accomplira sa mission jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

VI. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 12. Exercice social et assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le premier lundi de mai de chaque année à 10h00 a.m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.4. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.4. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VII. Dissolution - liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

BILFINGER BERGER PROJECTS S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action d'Associé-Gérant-Commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-).

BILFINGER BERGER BOT GmbH, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente (30) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à € 2.300,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Dawson, D. Söhngen, Moutrier B.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12465. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007121539/272/484.

(070140138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.164.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg:

BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A Sarl ayant son nouveau siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007120840/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Canal House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.207.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 septembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007120933/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03480. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Royal Ascot Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.209.

—
Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n^o 449 du 11 novembre 1994, et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 6 mars 2002, acte publié au Mémorial C n^o 901 en date du 13 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROYAL ASCOT HOLDING S.A
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
H. De Graaf / N. Bleumer

Référence de publication: 2007120930/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02533. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Laman S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.291.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 25 septembre 2007, LAC/2007/28178, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société LAMAN S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg Numéro B 65.291, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 28 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 28 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1706 du 28 novembre 2002,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 18 septembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007120839/5770/23.

(070138321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Fortier Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.327.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2003, acte publié au Mémorial C n^o 397 du 11 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTIER HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007120925/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02511. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1746 du 17 août 2007.

L'Assemblée a été ouverte à 14.45 heures et est présidée par Madame Antoinette Farese, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Alvarez Fernandez, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

A.- Rectification de la répartition des actions en circulation dans les constats d'augmentation de capitaux et les assemblées générales extraordinaires du 28 septembre 2006, des modifications effectuées dans les autres actes du 22 décembre 2006, du 28 mars 2007, et du 19 juin 2007.

B.- Divers

IV.- Que le capital social est fixé à EUR 943.650,- (neuf cent quarante-trois mille six cent cinquante euros), représenté par 94.365 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-cinq) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
 - 21.353 (vingt et un mille trois cent cinquante-trois) actions de catégorie «ICG»;
 - 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions de catégorie «SE»;
 - 1.921 (mille neuf cent vingt-un) actions de catégorie «Sand V»;
 - 2.049 (deux mille quarante-neuf) actions de catégorie «Sand Co»;
 - 8.036 (huit mille trente-six) actions de catégorie «P4»;
 - 26.719 (vingt-six mille sept cent dix-neuf) actions de catégorie «CVC»;
 - 4.118 (quatre mille cent dix-huit) actions de catégorie «ALT»;
 - 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR»;
 - 5.698 (cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie «TAND»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

1.- L'assemblée constate que lors:

- du constat d'augmentation de capital et de la réduction de capital du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 28 mars 2007; et

- du constat d'augmentation de capital et de la réduction de capital du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 respectivement 718 du 26 avril 2007;

- du constat d'augmentation de capital et de la réduction de capital du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1209 du 20 juin 2007 respectivement du 1205 du 19 juin 2007;

- le nombre total des actions de catégorie «SandCo» indiqué dans l'acte était de 1.859 (mille huit cent cinquante-neuf) au lieu de 1.650 (mille six cent cinquante)

- le nombre total des actions de catégorie «Sand V» indiqué dans l'acte était de 1.826 (mille huit cent vingt-six) au lieu de 2.035 (deux mille trente-cinq)

2.- L'assemblée constate que lors du constat d'augmentation de capital et de la réduction de capital du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1746 du 17 août 2007;

- le nombre total des actions de catégorie «SandCo» indiqué dans l'acte était de 2.049 (deux mille quarante-neuf) au lieu de 1.840 (mille huit cent quarante)

- le nombre total des actions de catégorie «Sand V» indiqué dans l'acte était de 1.921 (mille neuf cent vingt et une) au lieu de 2.130 (deux mille cent trente)

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'après la rectification le nombre d'actions Sand Co en circulation suite à la réduction de capital du 19 juin 2007 devait être de 1.840 (mille huit cent quarante) actions et non de 2.049 (deux mille quarante-neuf) actions. Tandis que le nombre d'actions Sand V en circulation devait être de 2.130 (deux mille cent trente) actions et non de 1.921 (mille neuf cent vingt et un) actions.

Troisième résolution

Suite aux différentes rectifications constatées ci-dessus, l'assemblée décide de rectifier la formulation du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 943.650,- (neuf cent quarante-trois mille six cent cinquante euros), représenté par 94.365 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-cinq) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
- 21.353 (vingt et un mille trois cent cinquante-trois) actions de catégorie «ICG»;
- 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions de catégorie «SE»;
- 2.130 (deux mille cent trente) actions de catégorie «Sand V»;
- 1.840 (mille huit cent quarante) actions de catégorie «Sand Co»;
- 8.036 (huit mille trente-six) actions de catégorie «P4»;
- 26.719 (vingt-six mille sept cent dix-neuf) actions de catégorie «CVC»;
- 4.118 (quatre mille cent dix-huit) actions de catégorie «ALT»;
- 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR»;
- 5.698 (cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie «TAND»

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Farese, I. Alvarez Fernandez, J. M. Servais, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007. LAC/2007/28038. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007121702/206/98.

(070139659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Société Immobilière Sunridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.341.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUNRIDGE S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 127.582,

ici représentée par Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée le 14 septembre 2007.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SOCIETE IMMOBILIERE SUNRIDGE S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à l'acquisition de propriétés mobilières ou immobilières à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art.4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant ou de chacun des gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 septembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été arrêtés, la partie comparante, SUNRIDGE S.A., précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100 EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

- Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26959. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007121534/220/167.

(070140133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Procurium International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.254.

Le siège de la société PROCURIUM INTERNATIONAL S.à r.l., au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat par son agent domiciliataire.

De plus, il est précisé que Monsieur Frédéric Deflorenne a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait conforme
Pour l'agent domiciliataire
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007119882/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

B & S - Art and Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 119.693.

Extrait des principales résolutions prises par les associés de la société en date du 24 septembre 2007

Il est décidé de transférer le siège social du 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg au 14, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg.

Il est décidé d'accepter la démission de Monsieur Patrick Sganzerla, de son poste de gérant administratif de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
B&S - ART AND DESIGN S.à r.l.
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.
T. Brouta / P. Sganzerla

Référence de publication: 2007119878/1652/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Central Fuel Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 2, an der Bremchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 octobre 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007119895/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2007, réf. DSO-CJ00013. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070137762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SOF-VII European Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.045.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.
- Acceptation de la démission de Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.
- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007119906/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.720.

Il résulte des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 20 septembre 2007 que:

- Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur David Walsh, né le 9 août 1954 à Worcester (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 8 Westmorland place Londres sn1v 4AD, Royaume-Uni;
 - Monsieur Guy Hornick, né le 29 mars 1951 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:
 - M. Michael Chidiac;
 - M. Mark Griffin;
 - M. François Pfister;
 - M. David Walsh et
 - M. Guy Hornick.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007119935/1035/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 128.024.

Extrait des résolutions écrites daté du 10 août 2007 concernant la succursale

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mandy Schneider à la fonction de gérante avec effet au 1^{er} août 2007.
 - De nommer Rose Seberry, née le 28 août 1984 à Drogheda, Co. Louth, Irlande, demeurant au 2, rue Renert, L-2422 Luxembourg à la fonction de gérante avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119948/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stardon Investments (East Kilbride) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.169.

Par résolution signée en date du 5 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.
- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 41, Dover Street, W1S 4NS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 19 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007120025/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.255.

Il résulte de la résolution de l'Associé unique de la société EURO PARK S.à.r.l. en date du 2 mai 2007 que la décision suivante a été adoptée:

Approbation du changement d'adresse de la Société du 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, avec date effective à compter de ladite résolution.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 septembre 2007.

Pour EURO PARK S.à.r.l.

EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007119862/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SCG STE Maurice 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.851.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 41, Dover Street, W1S 4NS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 19 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007120030/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00291. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Loma-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 79.551.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 11 décembre 2000, publié le 17 juillet 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 540, page n ° 25890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOMA-LUX S.à r.l.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007120033/8186/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03797. - Reçu 97 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Interface, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.777.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n ° 378 du 26 mai 1999, modifiée par acte sous-seing privé en date du 7 avril et du 18 avril 2000, publié au Mémorial C n ° 722 du 4 octobre 2000, modifiée par acte sous-seing privé en date du 11 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n ° 619 du 20 avril 2002, modifiée par acte sous-seing privé en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C n ° 2030 du 28 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour INTERFACE

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007120583/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02947. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070138284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.
